

DEC1100902R06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, ERL 7229.

La directrice d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090035SHS du 21 juillet 2009 portant nomination de Madame Isabelle Draelants aux fonctions de directrice de l'équipe de recherche labellisée n° 7229 intitulée « Moyen-âge » à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Véronique THIEBAUT, Technicienne CNRS de classe normale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2011

Isabelle DRAELANTS

Directrice de l'ERL 7229

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au
01/01/2010